

Villefranche de Lauragais, le 12 décembre 2019
A M. le recteur de l'académie de Toulouse
s/c de M. le DASEN
s/c de M. le Proviseur

Objet: Epreuves des E3C de janvier 2020.

Les enseignants du Lycée Léon Blum de Villefranche de Lauragais, réunis ce jour avec leurs sections syndicales du SN FO LC, SNES FSU et SE UNSA tiennent à vous faire part de leurs interrogations urgentes et légitimes à propos des épreuves d'E3C prévues pour les classes de 1ères en janvier.

En effet, le bac devient une course à l'évaluation, au détriment de l'apprentissage des élèves. Les élèves sont soumis à un stress permanent et les conditions de travail des professeurs sont dégradées.

Nous nous opposons à l'organisation locale de cet examen, qui crée une rupture d'égalité entre les élèves en n'offrant plus les garanties d'un diplôme national:

- rupture d'égalité entre les élèves des 1ères générales et les 1ères des séries technologiques (STMG pour ce qui nous concerne). Moins de temps de cours pour préparer les séries technologiques à cet examen et pourtant ce seront les mêmes sujets, avec le même niveau de difficulté et les mêmes grilles de notation...
- les épreuves locales et le manque de cadrage national accentuent encore ces inégalités.
- toujours dans un principe d'égalité des chances, l'absence de corrigé officiel ne paraît être justifié que par la mise en place précipitée de cette réforme et un manque d'anticipation manifeste. En effet, jamais jusque là un jury n'a eu à corriger une épreuve de baccalauréat sans corrigé officiel et/ ou harmonisation préalable,

En outre, le retard de l'ouverture de la banque de sujets le 9 décembre dans le contexte d'un mois de décembre particulièrement chargé par les conseils de classe et les réunions parents-professeurs rend impossible la tenue de réunion de concertation pour le choix du sujet, la construction de barème, la rédaction d'un corrigé, le téléchargement des sujets audio de langue sur les clés USB.

De plus, toutes les conditions ne sont pas réunies pour permettre la réussite des élèves à cet examen. En effet, l'organisation de telles épreuves nécessitent que les conditions suivantes soient réunies:

-édition d'un ordre de mission par le rectorat pour les enseignants correcteurs,

-banalisation de tous les cours lors du passage des épreuves,

-du temps libéré pour se concerter autour des sujets, du barème et du corrigé,

-une décharge de cours pour les enseignants convoqués pour les corrections,

-une indemnisation des enseignants pour les corrections de copies sur la base des indemnités actuelles de correction du baccalauréat (5 euros par copie),

-la mise à dispositions d'un espace dédié aux corrections avec du matériel adéquat en quantité suffisante,

Faute de quoi, ces épreuves ne peuvent être considérées comme des épreuves d'examen et nous demandons donc leur suppression afin d'en repenser sereinement les enjeux et les modalités.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.